



WOMEN'S | HÉBERGEMENT  
SHELTERS | FEMMES  
CANADA | CANADA

## PRÉSENTATION SUR LE PROJET DE LOI C-71 TO AU COMITÉ DU SÉNAT LE 18 MARS 2019

Hébergement femmes Canada (HFC) est un réseau national représentant les maisons d'hébergement pour femmes violentées.

Selon le plus récent rapport de l'Observatoire canadien du fémicide, 148 femmes ont été tuées au Canada en 2018. La majorité de ces meurtres de femmes ont été commis par arme à feu (34%). Nous savons que la plupart des femmes tuées par arme à feu au Canada l'ont été avec des carabines et des fusils détenus légalement.

Le plus récent rapport de Statistique Canada sur les homicides (2017) a montré que l'augmentation nationale en matière d'homicides commis par arme à feu était évidente dans les régions rurales (Beattie et al., 2018). Cette augmentation est largement attribuable à la violence par arme à feu perpétrée dans les régions rurales des provinces des Prairies (Beattie et al., 2018). Les taux de violence par un partenaire intime étaient les plus élevés en Saskatchewan (682 victimes par 100 000 personnes) et au Manitoba (599 par 100 000 personnes).

À titre de réseau national, notre travail consiste notamment à comprendre les contextes régionaux uniques où sont situées les maisons d'hébergement, y compris les régions rurales, isolées et nordiques. Dans nos conversations avec des maisons d'hébergement en régions rurales, celles-ci nous ont dit que les femmes de ces régions craignent pour leur sécurité dans les foyers où se trouvent des armes à feu, que les armes à feu ne sont pas toujours entreposées de manière sécuritaire ou gardées sous clé, et qu'elles ont un impact sur la capacité des femmes à chercher de l'aide ou du soutien pour fuir la violence conjugale.

Ces réalités ont été documentées dans une étude menée par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) en collaboration avec le Département de sociologie de l'université du Nouveau-Brunswick. L'étude a révélé que 25% des femmes interrogées vivaient dans un foyer possédant des armes à feu, dont 72% étaient des armes d'épaule. Les deux tiers des femmes vivant avec des armes à feu dans leur foyer (66%) ont dit que cette situation les rendait plus craintives pour leur sécurité et leur bien-être, et 70% ont déclaré que cela affectait leur décision de révéler ou non la violence qu'elles subissaient ou de chercher de l'aide.

Les armes à feu causent des préjudices aux femmes du Canada autrement que par décès ou blessures. Chaque année au pays, plus de 100 000 femmes et enfants quittent leur foyer pour

se réfugier dans une maison d'hébergement. Chaque nuit au Canada, quelques 3 500 femmes et 2 750 dorment dans des maisons d'hébergement pour échapper à la violence.

Les maisons d'hébergement de l'Alberta ne se souviennent que trop bien d'un incident tragique où un petit garçon sanglotait «papa va me tuer», cramponné au montant de la porte de la maison d'hébergement, clamant qu'il ne voulait pas partir avec son père lors d'une visite ordonnée par le tribunal. Le père a chargé le fusil devant lui, a ramené le petit Alex à sa mère à la fin de la visite, a tiré sur lui, puis sur sa mère, avant de retourner l'arme contre lui-même. La police avait reçu de nombreuses plaintes de la famille disant que le père possédait des armes à feu, mais rien n'avait été fait. Même si le temps a passé, les intervenantes de la maison d'hébergement sont toujours hantées par cet incident. Combien de fois des drames semblables devront-ils se reproduire au Canada? Des centaines de femmes et d'enfants innocents sont victimes de meurtre.

Membre d'HFC, l'Alberta Council for Women's Shelters a établi le pourcentage de femmes qui font face à des niveaux de danger graves ou extrêmes selon une évaluation du danger (ED). L'ED mesure le risque qu'une femme soit tuée par son partenaire intime. Ce pourcentage a augmenté de manière constante au cours des sept dernières années, passant de 54% en 2011/12 à 64,8% en 2017/18. Aujourd'hui, près des deux tiers des femmes en Alberta qui font l'objet d'une ED sont dans cette catégorie. Entre autres facteurs, cela signifie qu'un plus grand nombre de femmes sont menacées par une arme à feu ou sont étranglées par un partenaire.

Dans le sondage annuel d'Hébergement femmes Canada, nous avons demandé aux maisons d'hébergement de fournir des données couvrant une période spécifique de 24 heures. L'une des questions leur demandait, à leur connaissance, combien de femmes résidant présentement dans leur maison d'hébergement avait été menacées par une arme à feu. Depuis le début du sondage il y a cinq ans, le nombre moyen de maisons d'hébergement ayant répondu à cette question se situe à 230, et le nombre moyen de résidentes ayant déclaré avoir été menacées par une arme à feu à 100. Le lien entre armes à feu et violence est clair, tout comme le lien entre les armes à feu et la possibilité d'une issue mortelle pour les victimes de violence conjugale.

Pour tous ces motifs, nous croyons fermement que le projet de loi C-71 est un premier pas important vers la réduction du nombre de femmes et d'enfants qui sont victimes de fémicide au Canada. De robustes dispositions relatives aux permis sont essentielles à la réduction de la violence faite aux femmes. Bien que d'aucuns pensent que le renforcement de la vérification des antécédents n'améliorera pas la sécurité publique, cela ne reflète pas l'expérience des maisons d'hébergement de tout le pays et il existe des preuves convaincantes qui contredisent cette position. Des antécédents de violence et de crimes sont un bon prédicteur de violence dans l'avenir, et le renforcement du processus de vérification des antécédents nécessaire à l'obtention d'un permis est une méthode reconnue de réduction du nombre de crimes commis par arme à feu.

L'enjeu de la VFF est complexe, tout comme les mécanismes et outils visant sa réduction et ultimement, son élimination. L'adoption du projet de loi C-71 demeure toutefois une étape importante. La prévention et la réduction des taux de VFF ne se produiront que graduellement et l'adoption du projet de loi C-71 représente une pièce de ce changement graduel.

Enfin, nous soutenons les recommandations faites à ce Comité par la Coalition pour le contrôle des armes qui demandent la restauration d'autorisations de transport strictes, et que soit supprimée la clause qui étend l'autorisation de transport à toute la province où réside le propriétaire de l'arme.